

droit et liberté

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME



ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

N° 445-446 - DÉCEMBRE 85-JANVIER 86 - 8 F

ISSN 0012-6411

Le MRAP en campagne

LE MRAP INTERVIENT, NON DANS LES CHOIX ELECTORAUX, MAIS DANS LA REFLEXION SUR NOTRE SOCIETE PLURIELLE, RICHE DE SA DIVERSITE, QUE LA XENOPHOBIE TEND A DIVISER ET MYSTIFIER.

IL INTERPELLE LES CANDIDATS ET, SURTOUT, S'ADRESSE A L'OPINION PUBLIQUE, SOLLICITEE DE SE PRONONCER SUR LE PRESENT ET L'AVENIR DU PAYS (Voir page 4)

21 janvier, ambassade d'Afrique du Sud

Pour la liberté de Winnie Mandela et de son peuple

Le 22 janvier, Winnie Mandela sera de nouveau face à ses juges. Juges d'un tribunal au pays de l'apartheid, qui opprime, qui torture et qui sème la mort de ghetto en bantoustan.

En ce début janvier, le régime raciste de Prétoria s'est de nouveau illustré en réprimant féroce les manifestations d'un peuple qui se lève au nom de la dignité et de la liberté.

On craint la pendaison prochaine de six condamnés à mort, dont une jeune femme de 24 ans, qui n'ont commis qu'un seul crime : celui de dire non à un ordre criminel et raciste.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous mobiliser.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons demander avec force que le gouvernement français rompe définitivement avec Prétoria.

Le 21 janvier, le MRAP vous appelle à manifester publiquement votre soutien à l'Afrique du Sud.

En solidarité avec Winnie Mandela, en solidarité avec ces hommes et ces femmes qui refusent de vivre à genoux, le MRAP vous donne rendez-vous devant l'ambassade d'Afrique du Sud, le 21 janvier à 18h30 (59 quai d'Orsay, M^o Invalides).

Après le double crime du Puy

(Page 2)

Montfermeil : l'école enfin ouverte aux
enfants d'immigrés

(Page 6)

Les Juifs en U.R.S.S. : table ronde
franco-soviétique à Paris

(Page 8)

Positions : à propos des centres
de rétention

(Page 11)

86 : il faut du monde

(Page 3)

Au Puy, après le double crime : manifestation et action judiciaire

Dans la nuit du jeudi au vendredi 27 décembre, entre Noël et jour de l'an, l'intolérance, la fureur, la haine aveugle ont fait deux morts et cinq blessés parmi la communauté marocaine du Puy. Le comité local du MRAP a immédiatement réagi, de même que S.O.S. Racisme, et lors de la manifestation qui a réuni quelques 1500 personnes le samedi 28 décembre, Alain de Goer, membre du bureau national du MRAP, délégué de la région Auvergne, est intervenu.

Nous portons à votre connaissance un extrait de son allocution :

"ILS ONT OSE... Osé pénétrer dans un appartement en fête avec trois carabines, et tirer dans le tas. Osé abattre... on serait tenté de dire "comme des lapins". Mais non, même pas comme des lapins : même le pire des chasseurs, un soir de saoulerie ne pénétrerait pas dans une basse-cour ou un clapier pour perpétrer un tel massacre !

UNE PETITE VILLE CALME

"ILS SONT OSE... Dans une petite ville calme comme Le Puy, chacun voulait croire que cela n'arriverait jamais... Les crimes racistes, c'est comme les accidents

de voiture, ça n'arrive qu'aux autres ! Et pourtant, qu'on se rappelle : Chateaubriant, Miramas, Menton et combien d'autres. Ceux dont la presse a parlé, et ceux qu'elle a passé sous silence. Ceux qui ont tué, et ceux qui ont seulement blessé. Plusieurs dizaines par an, et neuf fois sur dix dirigés contre des ressortissants ou originaires d'Afrique du Nord.

"ILS ONT OSE... Peut-on s'étonner quand depuis des années la Justice oublie d'être juste ? Quand un "Arabe" tue un "Français", c'est le maximum : la perpétuité, ou au mieux, vingt ans et l'expulsion au bout. Mais quand un "Français" tue un "Arabe", il y a toujours des circonstances atténuantes : trois ans, dont deux avec sursis, ce peut être bien suffisant.

POURQUOI ?

"ILS ONT OSE... Nous ne sommes pas ici pour attiser la haine et pour crier vengeance. Nous sommes ici pour essayer de comprendre, pour que de telles aberrations ne puissent pas se reproduire. Peut-on s'étonner que des esprits simples ou excités puissent en arriver là, lorsque depuis trois ans on assiste quotidiennement aux incitations à la haine et à la violence, dans la bouche de quelques hommes politiques qui souhaitent rétablir en France un régime aboli depuis plus de quarante ans... un régime qui n'a cours actuellement que dans un seul pays au monde : l'Afrique du Sud. Mais attention ! ces meneurs-là ne sont pas seuls coupables. Complices, tous ceux qui, pour gagner quelques voix aux élections, enfourchent le même cheval de bataille et tiennent, à peu de choses près, le même langage. Complices aussi, tous ceux qui, pour ne pas perdre quelques voix aux élections, se taisent au lieu de crier : "ça suffit !". Complices encore tous ceux, bien plus

nombreux, qui ne se préoccupent pas d'élections mais qui se taisent, simplement pour ne pas troubler leur petite tranquillité, leur petit confort, leurs petites certitudes...

QUE FAIRE ?

"ILS ONT OSE... Alors, que faire pour que CA n'arrive plus ?"

"Se rassembler nombreux dans la rue pour crier "Assez"... d'accord! mais une manifestation, comme celle de ce soir, dans quelques jours on n'en parlera plus. Et pourtant, il faut que plus rien ne soit comme avant. C'est tous les jours que nous devons être debout, et vigilants. C'est nous tous, Français de souche et Immigrés, ensemble, qui devons nous battre pour chercher des solutions à tous les problèmes de notre vie quotidienne, sans nous en renvoyer la responsabilité les uns aux autres. Les problèmes dont il est si facile d'accuser "les immigrés" alors qu'ils concernent également, et en même temps, les Français et Immigrés de mêmes conditions sociales : problèmes de l'école, du logement, du travail, de la santé, de la vie collective. Ce n'est pas le temps d'une "manif", c'est partout et tous les jours que nous devons apprendre à vivre ensemble, quelles que soient nos différences d'opinions, de religions, de couleur de peau, de vêtement, de musique ou de cuisine..."

Par ailleurs, le MRAP a décidé de se constituer partie civile dans cette affaire.

Avignon : LE SIÈGE DU MRAP SACCAGÉ

Le siège du comité local d'Avignon, 2 rue Lulli, a été saccagé dans la nuit du 27 au 28 décembre. Les auteurs ont pénétré par effraction et ont répandu sur le sol, dossiers, documents, fichiers et matériels divers.

Une plainte a été immédiatement déposée par les responsables du comité local, qui avaient déjà été l'objet de menaces téléphoniques.

Bons du soutien du MRAP

Le tirage des Bons de Soutien du MRAP a eu lieu.

Les résultats seront publiés dans notre prochain numéro.

1986 : il faut du monde!

Et si chaque adhérent se donnait la peine d'en recruter un autre?

Encore un numéro double: pages bien pleines, tassées, débordantes...(d'idées.. d'action..? On l'espère!)

Et cette fois, il doit sortir dans les temps: les temps décevantement requis pour présenter des vœux de bonne année, non réchauffés, mais néanmoins très chaleureux, à tous nos amis lecteurs, militants et adhérents du MRAP.

Des vœux...d'année tranquille et facile, de repos sur nos lauriers? Vraisemblablement pas. D'ici mars et après mars, point besoin d'être Mme Soleil pour prévoir des ombres.

Cogitations sur une enquête

Une enquête SOFRES, réalisée pour le journal "La Croix", a porté sur la **tolérance**. Nos compatriotes s'estiment "tolérants" à plus de 50 %. Je les souhaite dans le vrai. Parmi les victimes de l'intolérance, un constat objectif: les **immigrés** sont cités largement en tête: 51 mentions, puis les homosexuels (23), les jeunes, les handicapés, les juifs (17)... Mais attention: plusieurs réponses pouvaient être données - et ce n'est pas du 51 %, mais 51 sur 210. Donc 68 personnes sur 210 - un petit tiers - constatent une intolérance de type raciste.

Plutôt satisfaisant? Plutôt insatisfaisant? C'est selon...

D'autres tableaux mériteraient commentaires. Je n'en prendrai qu'un:

Une mosquée, pourquoi pas?

Si l'on décidait de construire une mosquée près de chez vous?...Deux-tiers environ ne bougeraient pas. Mais 11 % seulement agiraient **pour**, contre 21 %, prêts à manifester ou pétitionner **contre**... L'intolérance mobiliserait le double de la riposte... Voilà pour la **mobilisation** oc-

casionnelle. Mais la **militance** permanente sur le terrain? Oh! je sais, rien que le mot "militant" suscite des réactions...d'intolérance! Tant pis: je persiste et signe.

Adhérer, c'est déjà quelque chose

Vous me voyez venir... C'est cousu de fil blanc. "Adhérer au MRAP": c'est la potion magique. Non...et oui.

A une période où l'on doit constater une désaffection, non peut-être de l'action, mais des "organisations", adhérer, n'est-ce pas déjà une profession de foi et un acte qui engage?

Une profession de foi dans la nécessité de Mouvements structurés, qui puissent prolonger et étoffer les mobilisations ponctuelles.

Un acte qui engage à être présent au moins dans les coups durs. On sait qu'il y a du répondant, du monde "derrière".

Et si chaque adhérent se donnait la peine d'en recruter un autre?... Voilà qui nous annoncerait à coup sûr une bonne année!

L'antiracisme, c'est plus que l'anti-racisme!

Notre "anti" nous est quelquefois reproché, même par des amis, parce que c'est lui qui apparaît dans les communiqués, dans les procès. Ce côté "anti", nécessaire, n'en est pas moins second comparé à la face positive.

L'essentiel, c'est le travail patient, inlassable, sur le terrain (où ne poussent pas que des pâquerettes) pour l'amitié, la communication entre communautés, la construction ensemble de cette fameuse société "pluri" ou mieux "interculturelle" qui n'est pas à remiser au musée futuriste des idéaux inaccessibles...Mais ça demande du monde...

Bertrand BARY

La campagne du MRAP : vérité et solidarité dans la France plurielle

Une campagne électorale, c'est une période où l'opinion publique est en alerte, sollicitée de réfléchir au présent et à l'avenir du pays. Celle qui se déroule en ce moment pose en particulier la "question des immigrés", à travers déclarations, articles et livres, en des termes souvent inquiétants.

Pourquoi cette focalisation mystificatrice? Il s'agit pour certains de provoquer le vote de la peur - qui est mauvaise conseillère. D'une façon plus générale, c'est un moyen de masquer les vrais problèmes de notre société, qui concernent la population en son entier, toutes origines confondues: en désignant "les immigrés" comme "responsables" de la délinquance, du chômage, des déficits sociaux, des difficultés du logement, de l'école, ou encore de la crise de l'identité nationale, on empêche

les analyses nécessaires pour la recherche de solutions et l'on divise ceux qui devraient agir ensemble.

Il n'appartient pas au MRAP de dire: "Voici les solutions"; c'est l'affaire des hommes politiques. Mais ce que le MRAP doit dire, c'est: "Ecartez du débat démocratique indispensable cette fausse "question des immigrés" et soumettez aux électeurs, sans faux-fuyants, les vraies données de la réalité, vos propositions et vos projets". Par ailleurs, bien entendu, le MRAP entend dénoncer toutes prises de position racistes.

Sa campagne comporte deux directions: vers les candidats et vers l'opinion publique.

Aux candidats, ses comités locaux et ses fédérations vont adresser un document: "Quelques vérités sur la société française

d'aujourd'hui", soulignant le développement pluri-ethnique et pluri-culturel de celle-ci, et une série de demandes très précises dont les réponses devraient être des engagements d'action. Un document sur le droit de vote des immigrés sera joint au dossier.

En direction de l'opinion publique, il est prévu des affiches affirmant les droits de toute la population, sans distinctions d'origines; des tracts sur les différents thèmes des mensonges xénophobes; et surtout 200.000 autocollants dont l'utilisation sera proposée à chaque adhérent du Mouvement.

Bien entendu, les comités locaux du MRAP interviendront aussi souvent que possible dans les débats électoraux, et organiseront des réunions publiques pour faire connaître nos positions.

Montfermeil : école interdite aux enfants d'immigrés!

L'action du MRAP impose le respect de la loi

Décidemment, certaines municipalités ont le don de se faire remarquer...

Le 22 octobre, le Conseil municipal de Montfermeil en Seine-Saint-Denis adoptait à l'unanimité - moins les huit voix des socialistes et communistes minoritaires qui s'étaient abstenus - un voeu protestant "contre l'arrivée constante de nouveaux immigrés dans la ville".

Le maire de Montfermeil, M. Pierre Bernard (divers opposition) devait sans nul doute juger cette intervention insuffisante. Mouloud Aounit, président de la fédération du MRAP de Seine Saint-Denis, a en effet révélé à la presse, au mois

de novembre, que plusieurs enfants d'immigrés étaient interdits de scolarité "dans cette bonne ville de Montfermeil".

Pour M. Pierre Bernard, "ces enfants de diverses nationalités n'avaient pas été inscrits volontairement dans les écoles primaires" de sa localité, "le seuil de tolérance était dépassé".

Très vite, le MRAP a alerté le ministère de l'Education et a protesté officiellement auprès du préfet. Par ailleurs, il a intenté deux actions: l'une devant le tribunal administratif, l'autre devant le tribunal de grande instance afin de faire appliquer la loi du 1er juillet 1972.

Rappelons, en outre, qu'une circulaire de l'Education Nationale, en date du 26 juillet 1984, stipule que "l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes français et étrangers de 6 à 16 ans".

Le maire a été "mis en demeure" dès le début du mois de décembre, par le préfet de la Seine-Saint-Denis, d'inscrire "tous les enfants d'âge scolaire" dans sa commune.

Ce qui a été fait. Mais les élèves de maternelle restent fermées aux plus jeunes. Le comité du MRAP, nouvellement créé à Montfermeil, continue la lutte.

Vous avez dit « immigrés »?

Une soirée-débat qui aura des suites

"Vous avez dit immigrés ?". La question d'importance à l'heure où se répandent parfois en toute impunité nombre de mensonges et de calomnies sur la situation des immigrés en France aujourd'hui.

Le 9 décembre, à l'initiative du MRAP, s'est donc tenue à Paris une soirée-débat, présidée par George Du-Langevin et animée par Noël Lemaître, journaliste d'Antenne 2.

DEBAT A PARIS

En présence de quelque trois cents personnes, différents thèmes ont été abordés, discutés, analysés. Délinquance, charges sociales et prestations sociales, démographie, identité nationale ont été l'objet d'interventions des différents participants : Etienne Balibar, philosophe, maître-assistant à l'Université Paris I; Albano Cardeiro, sociologue, chargé de recherches au CNRS; Véronique de Gauder, sociologue, chargée de recherches au CNRS; René Galissot, historien, maître-assistant à l'Université Paris VIII; Michèle Gillon, géographe, maître-assistant à l'Université Paris I; Annina Ghalle, juriste chercheur au Centre de Formation et de Recherche Education Surveillée, CFRES; et Rosalinda Solaro, vice-présidente du Syndicat de la Magistrature.

La question de l'identité nationale fut au coeur des débats et suscita diverses interrogations, notamment parmi la jeunesse issue de l'immigration, nombreuse dans la salle.

Riche d'informations, cette soirée nous a permis de mieux appréhender ces difficiles problèmes et nous a doté de bases d'interventions contre une campagne raciste, destinée à alimenter la haine et la peur au sein même de nos différentes communautés.

L'opinion publique est en effet de plus en plus sensible à cette campagne ouvertement mensongère.

Dès maintenant, le MRAP s'emploie à la réactualisation de la brochure "Les immigrés en France, ce que vous devez savoir".

Par ailleurs, des tracts sont en préparation dans le cadre de la participation du MRAP à la campagne électorale.

Il n'est pas de jour où la presse ne se fasse l'écho d'actes et de propos racistes.

Telle cette manifestation où des commerçants se sont retrouvés pour protester contre des agressions dont certains d'entre eux furent victimes à Villeurbanne. Très vite, le discours de simple protestation s'est transformé en des cris de haine : "Que voulez-vous, ceux qui font ça ne risquent rien ... Et parfois, ce sont des étrangers ..." (cris : "A mort !"). Amalgame renouvelé entre délinquance et immigration, thème qui, parmi tant d'autres, est véhiculé par des partis ou des hommes peu soucieux de montrer la réalité telle qu'elle se présente.

DIRE CE QUI EST VRAIMENT

Les Comités Locaux du MRAP se sont attachés, ces dernières semaines, à situer les vraies responsabilités.

En région parisienne, les initiatives furent nombreuses. Ainsi, le Comité Local du MRAP de Saint-Ouen avait invité Albert Jacquard, généticien, pour une conférence le 29 novembre dernier au Château de Saint-Ouen, devant les lycéens et collégiens. Par ailleurs, une exposition au Centre Georges Brassens, à Creil, a permis un échange d'importance avec les jeunes issus de l'immigration; une soirée

cinématographique était prise en charge par le MRAP.

En province, Albert Lévy, secrétaire général du Mouvement, a été l'invité de l'Université Nouvelle de Lille. Conférence, rencontre avec la presse, débat sur le racisme ont réuni, fin novembre, quelque deux cents personnes.

A Châlons, l'Université pour Tous de Bourgogne a présenté, elle aussi, une conférence sur le thème de la lutte contre le racisme.

Plus encore, dans toute la France, se multiplient les manifestations contre les meetings de Jean-Marie Le Pen. Fin octobre, la "tournée" du leader du Front National a quelque peu été perturbée grâce à l'action du MRAP et d'autres associations. Manifestations à Tours, conférences de presse à Dax, rassemblement à Poitiers, interventions au Puy, les initiatives furent nombreuses.

AUX CÔTÉS DES INDIENS D'AMÉRIQUE

* Du 3 au 17 novembre, Robert Pac, responsable de la Commission "Amériques", a reçu en France Mark Banks, de l'American Indian Movement (A.I.M.) des Etats-Unis et directeur du Comité de soutien à Dennis Banks. Il effectue actuellement une tournée en Europe pour populariser la cause indienne et trouver des solutions pour obtenir la libération et la réhabilitation de Léonard Peltier, leader de l'A.I.M., injustement condamné à la prison à vie. Il a donné une conférence de presse au siège du MRAP.

Mères en détresse

En occupant l'ambassade de France à Alger pour revoir leurs enfants enlevés par le père alors qu'un tribunal français leur en avait confié la garde, les cinq mères ont permis de relancer la question.

Il n'y a pas, en effet, de convention entre la France et l'Algérie, comme avec beaucoup d'autres pays dont le Danemark ou le Canada. Il faudrait - alors que les droits de la famille en France et en Algérie sont très différents - que chaque pays accepte d'exécuter les décisions du tribunal du pays où se trouve le domicile. Si les parents habitent des pays différents, ils doivent avoir un droit de visite trans-frontières.

En attendant la signature d'une convention entre la France et l'Algérie (chaque année, les enfants ont un an de plus !), quatre mères sur cinq ont eu leurs enfants chez elles pendant les vacances de Noël. Conformément à leur engagement, elles les ont raccompagnés à l'avion pour Alger, début janvier.

Les tribunaux algériens doivent statuer à leur tour dès février sur la situation des enfants.

Le MRAP est intervenu - à la demande des mères - pour plusieurs raisons :

- Les enfants issus de "couples mixtes" doivent pouvoir être enrichis des différences culturelles au lieu d'être mutilés ou pris en otages. Le métissage peut être une chance.

- Le MRAP peut témoigner que

ces mères qui ont épousé des Algériens ne sont pas poussées par un désir de vengeance ou de réaction raciste.

- Il faut éviter aussi les dérapages dans les médias et la possibilité - surtout en période électorale - d'une campagne raciste contre la population algérienne en France.

Une convention entre les deux pays permettrait de régler aussi les difficultés semblables des mères algériennes séparées ou divorcées dont le père a emmené les enfants. Il s'agit aussi de faire évoluer les mentalités (et cela concerne toute la société française) vers le droit de garde conjointe dans l'intérêt de l'enfant; il a des droits et n'est pas un objet qu'on se dispute. Il doit pouvoir vivre avec son père et sa mère. Voilà comment, à notre avis, une convention devrait régler la question sans que s'impose à un pays le droit de l'autre. Finie l'exportation colonialiste de modèles économiques ou... juridiques ! Un accord est possible sans vainqueur ni vaincu.

En attendant, les mères ont engagé des dépenses : pas de salaires pendant les cinq mois d'occupation de l'ambassade, frais de dossiers, d'avocats pour les procès qui vont avoir lieu en Algérie, voyages en Algérie pour rencontrer les avocats, frais de séjour en Algérie, voyage des enfants, etc...

Voilà pourquoi MRAP-Solidarité lance une campagne afin de prendre en charge ces dépenses importantes. Que chacun autour de soi collecte des sommes, si minimes soient-elles. Il s'agit de mieux faire connaître leurs problèmes et les solutions possibles en les popularisant, en les discutant.

Adressez vos dons à MRAP-Solidarité, 89 rue Oberkampf, Paris 75011, en indiquant au verso "Mères d'Alger". C'est vraiment déterminant pour elles.

Gérard COULON

TRANSPARENCE

SARL Droit et Liberté

Exercice 1984

Conformément à la Loi sur la transparence et le pluralisme de la presse, chaque publication doit faire connaître à ses lecteurs, une fois par an, sa situation financière et d'autres informations sur son fonctionnement. On trouvera donc ci-contre le bilan de Droit et Liberté pour l'exercice 1984.

Le chiffre d'affaires H.T. de l'exercice s'est élevé à Francs 234.548,70 contre Francs 156.400,18 en 1983 soit une augmentation de 50 %. Cette variation favorable a permis une amélioration de la marge brute qui est passée à Francs 105.168,15.

Malgré des frais réduits, le résultat 1984 s'avère négatif de Francs 171.886,72, surtout en raison de la prise en charge d'éléments exceptionnels: dotations aux provisions pour dépréciation des stocks de Francs 32.927,00, et imputation de Francs 67.597,37 de charges hors exploitation sur l'exercice (régularisation de comptes clients).

La situation nette est négative de Francs 429.763,90 et provient surtout de pertes des années antérieures. Le financement de cette situation est assuré par les fournisseurs et organismes associés.

L'année 1985 ne devrait enregistrer que des éléments de gestion et le résultat doit s'améliorer sensiblement.

Les associés de la Société d'Édition de Droit et Liberté, dont le siège est à Paris-11ème, rue Oberkampf n° 89, sont Charles PALANT, titulaire de 8 parts, Albert LEVY, titulaire de 6 parts, et George PAU-LANGEVIN, titulaire de 6 parts.

Le gérant est M. René MAZENOD.

Le tirage moyen est de 8.000 par mois.

L'ACCUEIL A ORLY

* Albert Lévy et Gérard Coulon étaient présents à Orly pour l'accueil des enfants algériens de couples séparés, venus passer les vacances de fin d'année auprès de leurs mères.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. DROIT ET LIBERTE

Ne pas reporter le montant des centimes *		Exercice N, cote le 3.11.2004	Exercice N - 1 cote le 3.11.2003
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ...)	DA 2.000	2.000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) *	DC	
	Réserve légale (3)	DD 445	445
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) (4)	DF	
	Autres réserves	DG	
	Report à nouveau	DH 260.322	83.882
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 171.887	176.440
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (II)	DL 429.764	257.877	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR		
DOTES (B)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (B)	DU 87.206	105.016
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV 21.650	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 163.101	188.312
	Dettes fiscales et sociales	DY 60.721	86.952
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 372.346	434.660
	Comptes rendus	EB	
TOTAL (VI)	EC 705.024	814.940	
Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (B à VI)	EE 275.260	557.063	

Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes * 275.260,26

REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	(1B)	
	(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1960)	(2C)	
		Ecart de réévaluation libre	(2D)
	Réserve de réévaluation (1976)	(2E)	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	(3F)	
	(4) Dont réserve spéciale des profits de construction *	(4F)	
	(5) Dettes et produits constatés d'évance à moins d'un an	(5G)	
(6) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	(6H)		
(7) Dont emprunts participatifs	(7I)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2062-N.

Formule adhésive lettre SA du 1008 général de l'impôt

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. DROIT ET LIBERTE

Adresse de l'entreprise : 89, rue Oberkampf - 75011 PARIS

Numéro SIRET : 6 0 2 0 1 2 4 9 4 0 0 0 1 2

Ne pas reporter le montant des centimes *		Exercice N, cote le 3.11.2004				
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé	IA				
	Frais d'établissement *	AB				
	Frais de recherche et développement *	AD				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF				
	Fonds commercial (1)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terminés	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	105.038	41.883	63.155	75.012
Autres immobilisations corporelles	AT	194.844	81.089	113.755	146.402	
Immobilisations en cours	AV					
Avances et acomptes	AX					
Participations	AZ					
Créances rattachées à des participations	BB					
Autres titres immobilisés	BD					
Prêts	BF					
Autres immobilisations financières *	BH	36.492		36.492	24.000	
TOTAL (II)	BJ	336.374	122.972	213.402	245.414	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL				
	En-cours de production de biens	BN				
	En-cours de production de services	BP				
	Produits intermédiaires et frais	BR				
	Marchandises	BT	116.928	86.447	30.481	66.047
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	14.080		14.080	196.921
	Autres créances (3)	BZ	17.024		17.024	45.215
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CC				
Disponibilités	CD					
Charges constatées d'évance (3) *	CE					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (3) (8)	CF	273		273	3.466	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (3) (8)	CG					
Primes de remboursement des obligations (3) (9)	CH					
Ecart de conversion actif *	CI					
TOTAL (III)	CJ	148.305	86.447	61.858	311.649	
TOTAL GÉNÉRAL (II à VI)	CK	484.679	209.419	275.260	557.063	

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à plus d'un an ; (3) Part à plus d'un an des immobilisations financières ; (4) Part à plus d'un an des immobilisations financières ; (5) Part à plus d'un an des immobilisations financières ; (6) Part à plus d'un an des immobilisations financières ; (7) Part à plus d'un an des immobilisations financières ; (8) Part à plus d'un an des immobilisations financières ; (9) Part à plus d'un an des immobilisations financières

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. DROIT ET LIBERTE

Ne pas reporter le montant des centimes *		Exercice N, cote le 3.11.2004	Exercice N - 1 cote le 3.11.2003
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 13.706	11.630
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VIII)	HD 13.706	11.630
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 81.304	9.452
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 81.304	9.452
3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	IJ		
Impôts sur les bénéfices *	IK		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)	IL 248.255	168.030	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	IM 420.142	344.470	
4 - BÉNÉFICE OU PÉRTE (total des produits - total des charges)	IN 171.887	176.440	

REVENUS	(1) Dont produits nets perçus sur opérations à long terme	(1H)	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à déduire au III ci-dessous)	(2I)	
		(2J)	
	(3) Dont : - Crédit-bail mobilier	(3K)	
	- Crédit-bail immobilier	(3L)	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à déduire au III ci-dessous)	(4M)	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(5N)	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	(6O)		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (8) ou cede et/ou forfait, joints en état du même modèle :			
		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			
Annul. factures	81.304	13.706	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2062-N.

Formule adhésive lettre SA du 1008 général de l'impôt

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. DROIT ET LIBERTE

Ne pas reporter le montant des centimes *		Exercice N, cote le 3.11.2004			
		1	2	3	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA			
	Production vendue : biens	FB	234.549		234.549
	services *	FC			156.400
	Chiffres d'affaires net *	FD	234.549		234.549
	Production stockée *	FE			
	Production immobilisée *	FF			
	Subventions d'exploitation	FG			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *	FH			
	Autres produits (1)	FI			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FJ	234.549	156.400	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	KA	126.741	115.001	
	Variation de stock (marchandises) *	KB	2.639	3.098	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	KC	14.418	25.698	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	KD			
	Autres achats et charges externes (3) *	KE	78.060	68.476	
	Impôts, taxes et versements assimilés *	KF	1.025	4.708	
	Salaires et traitements *	KG	16.549	18.543	
	Charges sociales	KH	7.063	6.633	
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements *	KI	44.503	29.496	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *	KJ			
Pour risques et charges : dotations aux provisions	KL	32.927	53.520		
Autres charges	KM				
Total des charges d'exploitation (4) (II)	KN	323.925	325.173		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GO				
Bénéfice attribué ou perte transférée *	GP				
Perte supportée ou bénéfice transféré *	GQ				
Produits financiers de participations (5)	GR				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (6)	GS				
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GT				
Reprises sur provisions et transferts de charges	GU				
Différences positives de change	GV				
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	GW				
Total des produits financiers (VI)	GX	14.913	9.845		
Dotations financières aux amortissements et provisions *	GY				
Intérêts et charges assimilés (5)	GZ				
Différences négatives de change	HA				
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	HB				
Total des charges financières (VII)	HC	14.913	9.845		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VII)	HD				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	HE	104.289	178.618		

REVENUS : voir tableau n° 2063 ; * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2062-N.

Un « vrai débat » franco-soviétique sur les Juifs en URSS

A maintes reprises, déjà, le MRAP a exprimé dans ses publications, **Droit et Liberté** et **Différences**, dans des communiqués de presse, par des démarches auprès des autorités soviétiques, sa préoccupation concernant certains aspects de la situation des Juifs en URSS. Sur la base de multiples informations, en examinant des livres, brochures et déclarations dont il a pu avoir la traduction, il a dénoncé fermement les trop fréquents "dérapages" de la propagande antisioniste et antisraélienne, allant parfois jusqu'à reprendre les thèmes antisémites les plus éculés. Il s'est inquiété des difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs activités religieuses et culturelles par les Juifs qui y sont attachés. Il a pris position pour que ceux d'entre eux qui le souhaitent aient le droit normal d'émigrer, et que cessent la marginalisation et les mesures répressives dont ils sont l'objet.

Six heures de débat

Pour que toutes ces questions, brouillées par tant de passions et d'arrière-pensées politiques, puissent donner lieu à une analyse approfondie, et si possible à des changements, le MRAP a proposé une "table ronde" franco-soviétique, permettant de dépasser les invectives et les monologues, d'instaurer publiquement un premier échange de vues.

Le 3 juillet dernier, sous la signature de George Pau-Langevin et Albert Lévy, présidente et secrétaire général du Mouvement, cette demande était réitérée, dans une lettre à M. Mikhaïl Gorbatchev, nouveau secrétaire général du Parti Communiste de l'Union Soviétique. Le 18 septembre, à l'annonce de la prochaine visite de celui-ci en France, une lettre dans le même sens était adressée à l'ambassadeur de l'URSS à Paris; le MRAP sollicitait, à cette occasion, une rencontre avec le secrétaire général du PCUS ou un membre qualifié de la délégation soviétique.

Alors que jusqu'à présent, toutes les démarches étaient demeurées sans réponse, une délégation du MRAP était reçue à Paris, le 4 octobre, au nom de M. Gorbatchev, par M. Leonid Zamiatine, chef du département des Informations internationales, au Comité central du PCUS. Prévue pour 30 minutes, l'entrevue dura plus d'une heure et demie. Au cours de la discussion, M. Zamiatine accepta sans réserves l'idée d'une table ronde organisée sous l'égide de la revue du MRAP, **Différences** (1).

C'est cette table ronde qui s'est tenue le 19 décembre, pendant six heures, dans une salle parisienne, en présence de nombreux invités, ainsi que de journalistes français et étrangers (israéliens et américains, entre autres).

Pour la première fois

Début décembre, Moscou avait proposé une date, qui a été modifiée d'un commun accord. En même temps, étaient annoncés les participants soviétiques: M. Adolphe Chayevitch, Grand Rabbin de Moscou; MM. Samouil Zivs et Guerman Golovko, l'un et l'autre professeurs de Droit international.

Côté français, le MRAP avait le souci de réunir des participants motivés et compétents, représentant divers courants de la communauté juive et les milieux concernés par la situation des Juifs en URSS. Plusieurs avaient donné leur accord formel ou de principe. Une dépêche de l'AFP ayant indiqué que les porte-parole soviétiques appartenaient au "Comité antisioniste", créé il y a deux ans (2), le CRIF (3) a refusé de prendre part au débat, ce qui a déclenché une cascade de dérobades. Charles Palant, de la présidence du MRAP, qui présidait la table ronde, en a parlé dès l'ouverture en ces termes:

"Nous avons pour notre part, rappelé que nous n'entendions en aucune façon nous placer sur un tel terrain sionisme ou antisionisme, ce n'est pas l'objet de cette table ronde.

"Nous regrettons donc que, sur les thèmes retenus, qui sont essentiels, et sur lesquels des représentants de l'Union Soviétique acceptent pour la première fois de discuter publiquement, le Congrès Juif Mondial et le CRIF, par exemple, n'aient pas cru devoir profiter de cette rencontre pour dire ce que ces organisations et les milieux qu'elles représentent ont jusqu'ici exprimé essentiellement par des manifestations.

"Or, faire le tour des problèmes, répétons-le, c'est un pas indispensable pour aller plus loin. Ce n'est pas en refusant le débat qu'on fera avancer les choses.

"Des pressions extrêmement vives ont eu lieu. Des personnes qui désiraient participer à ce débat en ont été dissuadées.

"Le Grand Rabbin Chayevitch s'est vu refuser, sous ces pressions, des rencontres déjà prévues. Le MRAP a été l'objet d'épithètes malveillantes et d'attaques confinantes parfois à la diffamation.

"Ce bouillonnement prouve combien il est difficile de surmonter, dans ce domaine particulièrement sensible, les partis-pris et les blocages existants".

Un « vrai débat »

Quoi qu'il en soit, la table ronde **"a donné lieu à un vrai débat"**, comme l'a écrit honnêtement l'Agence Télégraphique Juive (24.12.85), qui en a donné un long compte-rendu.

Les participants français étaient, pour le MRAP: Albert Lévy, secrétaire général; Pierre Krausz, membre du Bureau National, responsable de la commission "antisémitisme"; Me Roland Rappaport, membre du Bureau National, l'un des trois avocats français choisis par la famille du "refuznik" Anatoli Chtcharansky; et par ailleurs Aviva Koutchinsky, présidente du Comité de Soutien aux Juifs d'URSS; Alexandre Adler, spécialiste de l'URSS, journaliste au "Matin", et Me Charles Lederman, président de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE).

Pierre Paraf, président d'honneur du MRAP, fit une intervention pour rappeler ses trois voyages en Union Soviétique (1931, 1947, 1970), où il s'est intéressé à la situation des Juifs. George Pau-Langevin, présidente du Mouvement, ne put être présente que pendant une partie de l'après-midi, en raison d'obligations professionnelles. L'écrivain Albert Memmi, invité, prit la parole de la salle.

Les cinq points proposés par le MRAP à la discussion avaient été retenus, le débat étant scindé - dans la mesure du possible - en autant de parties, chacune ouverte par une présentation de Jean-Michel Ollé, rédacteur en chef de **Différences**. Successivement: la vie des Juifs dans la société soviétique; l'exercice de leurs activités religieuses et culturelles; les modalités des voyages et les possibilités d'émigrer les formes de la lutte contre l'idéologie sioniste (formes de lutte et idéologie telles que les conçoivent les autorités soviétiques).

A lire : Différences de Janvier

La place nous manque pour relater ici en détails ces six heures de discussion, qui consistèrent essentiellement en de multiples interpellations aux interlocuteurs soviétiques et des explications de ceux-ci. Nous ne pouvons que conseiller à nos lecteurs de se référer aux 12 pages que **Différences** consacre à la table ronde dans son numéro de janvier.

Au positif, on notera la présentation de livres religieux en hébreu et d'ouvrages en yiddish; l'invitation à venir à Moscou, lancée par le Grand Rabbin Chayevitch aux Grands Rabbins de France et de Paris, qui ne l'avaient pas reçu, le premier étant absent, et le second ayant opposé son refus à une rencontre; la volonté clairement exprimée de poursuivre et d'approfondir le dialogue sur les sujets abordés.

Des informations ont été données sur la population juive en URSS et son rôle dans la vie sociale, sans que toutes les interrogations soient, à vrai dire, pleinement satisfaites.

Concernant les écrits "antisionistes" à tonalité antisémite, il fut répondu, dans certains cas, que les traductions étaient fausses, mais aussi que Lev Korneev, champion de ce genre de provocations, faute d'avoir été condamné par la Justice, avait du moins été privé de ses fonctions dans l'Institut où il travaillait.

Les chiffres avancés de part et d'autre sur les Juifs ayant demandé à émigrer sont, pour le moment, invérifiables. De même, des oppositions assez vives eurent lieu sur la proportion des étudiants juifs dans les Universités. A propos des conditions de l'enseignement individuel de l'hébreu - langue liturgique, mais aussi langue d'Israël - et de la pratique religieuse hors des synagogues, les positions contradictoires sont apparemment restées inchangées.

Un inventaire rigoureux

Sans que puissent être examinés avec précision les cas de chaque "refuznik" (mot contesté) souhaitant rejoindre sa famille à l'étranger, ni ceux des emprisonnés - pour qui furent réclamées des mesures significatives conduisant à un meilleur traitement et à une libération anticipée - M. Zivs devait déclarer : "Je retiens vos sentiments, ils trouveront à notre retour, je ne dis pas des résultats concrets immédiats, mais un reflet".

Cependant, ce ne sont là que de trop brèves indications qui ne peuvent donner une idée véritable du débat, de son sérieux et de son animation. Après le compte-rendu de **Différences**, la publication intégrale des actes de la rencontre est prévue.

Le MRAP a entrepris un inventaire analytique des réponses données, pour déterminer celles qui appellent des précisions nouvelles, ainsi que des engagements pris, formels ou allusifs, des suggestions faites, des demandes formulées. C'est sur cette base que doit se poursuivre un dialogue constructif parce que rigoureux, susceptible d'aboutir à des actes concrets.

- (1) Voir dans **Droit et Liberté** d'octobre-novembre 1985 le communiqué publié après cette rencontre et un bref résumé de l'entretien.
- (2) En fait, deux des trois porte-parole soviétiques appartenaient à ce Comité: le Grand Rabbin Chayevitch et M. Zivs. Le MRAP désapprouve certaines de ses orientations et l'a dit clairement à la table ronde.
- (3) Conseil Représentatif des Institutions Juives de France; son président, Me Théo Klein, a rendu publique la lettre insultante qu'il a adressée au MRAP, et qui a inspiré l'attitude de plusieurs journaux; ceux-ci n'ont pas fait état de la réponse du MRAP.

Barbie : la Cour de Cassation définit les crimes contre l'humanité

Elargissement de la définition de "crimes contre l'humanité" par la Cour de Cassation, le 20 décembre 1985: donnant raison aux associations humanitaires - dont le MRAP - et d'anciens combattants, qui ne voulaient pas que Barbie ne soit jugé que pour ses exactions contre des victimes juives, l'arrêt de la Cour précise notamment que les crimes contre l'humanité sont constitués "par des actes inhumains et des persécutions qui, au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique, ont été commis de façon systématique, **non seulement contre des personnes en raison de leur appartenance à une collectivité raciale ou religieuse, mais aussi contre les adversaires de cette politique quelle que soit la forme de cette opposition**".

La décision de la Cour suscite une controverse au sein des milieux concernés: si certains estiment qu'elle a, par cet arrêt, fait preuve de justice en se refusant à opérer un tri parmi les victimes, et donné toute sa portée à la notion de crime contre l'humanité, d'autres en revanche y voient une dénaturation de cette notion: Serge Klarsfeld estime que les magistrats ont affaibli la protection des innocents, telle qu'elle était envisagée par les rédacteurs de la charte de Nuremberg, en introduisant les adversaires actifs d'un pouvoir (comme les résistants) parmi les victimes éventuelles de crimes contre l'humanité.

PROVOCATIONS A LA HAINE

Un tract du Front National diffusé en novembre 1981 à Rouen, dénonçant la délinquance due aux immigrés, dans des termes très violents, avait fait l'objet d'une plainte de la part de plusieurs organisations antiracistes de la ville, dont le MRAP local.

Le 8 mars 1985, le TGI déboutait ces parties civiles (cf. D & L mai 85).

Saisie en appel, la Cour de Rouen confirme ce jugement le 21 novembre dernier, estimant que "les énonciations contenues dans le tract constituent moins une provocation à la discrimination et à la haine raciales, qu'un cri d'angoisse et de révolte face à l'inacceptable montée de la violence qui sévit actuellement".

C'est pendant la campagne pour les élections municipales à Dreux (mars 1983) que deux sympathisants du Front National avaient distribué des tracts mentionnant notamment: "Jeunes Français de Dreux, Gaspard

vous amuse et vous observe. Demain, elle donnera votre place aux étrangers".

Le Tribunal de Chartres, saisi sur plainte du MRAP, concluait, le 2 octobre dernier, à la nullité de cette plainte au motif que le tract n'a pas fait apparaître de groupe spécifiquement concerné qui justifierait l'application de la Loi de 1972, le terme "étrangers" ne permettant pas, à son sens, d'identifier le ou les groupes qui seraient victimes de provocation à la haine raciste.

Appel du MRAP.

Manosque réagit...

Graves tensions à Manosque, petite ville des Alpes de Haute-Provence. Un samedi soir, début novembre, des affrontements opposant, dans un café, des jeunes Maghrébins, que le patron refuse de servir, et les consommateurs présents. La bagarre se poursuit dans la rue. L'un des jeunes, Adad Nasseridine, va chercher une arme dans la cité où il habite, et, de retour, ouvre le feu. Le propriétaire d'un café voisin, accouru sur les lieux, est grièvement blessé au ventre. Seule l'intervention de la police empêche le lynchage de Nasseridine, jeté à terre et frappé à coups de pieds.

Bientôt, la fièvre monte dans la ville: manifestation des commerçants pour réclamer plus de sécurité; tentative de récupération par le Front National, dont un groupe se place en tête du cortège; intervention des élèves d'un LEP qui aident les commerçants à les chasser; diffusion d'un tract ignoble, signé "Groupe Charles Martel", menaçant les Maghrébins, les cafés qui acceptent de les recevoir, plusieurs militants antiracistes nommément cités; et comble de la

provocation, ce tract comporte un titre en caractères hébraïques, en vue de dresser l'une contre l'autre les communautés juive et arabe!

Grâce à des adhérents et amis du MRAP, ces événements inquiétants ne sont pas restés sans réaction. Le 25 novembre, avait lieu à la MJC une réunion d'une cinquantaine de jeunes, animée par Albert Lévy, venu de Paris. Les témoignages et le débat devaient mettre en relief le climat de racisme quotidien cruellement ressenti par la jeunesse d'origine maghrébine (enfants d'anciens harkis et de travailleurs immigrés). Après une conférence de presse, Albert Lévy participait, le soir, à une réunion publique, largement suivie. Décision fut prise de créer un comité local du MRAP.

Celui-ci fonctionne, désormais. Il s'efforce d'apaiser les esprits et de faire prendre en compte les conditions de vie difficiles de la population maghrébine. Il soutient les revendications et les aspirations de la jeunesse. Il a décidé de porter plainte contre les auteurs du tract raciste. Des initiatives se préparent dans les établissements scolaires.

A propos des centres de rétention, des reconduites à la frontière et des expulsions

Reconsidérer la réglementation sur le droit au séjour des immigrants

Le MRAP entend lutter pour l'abolition de toutes les formes de racisme et de ségrégation fondées sur les différences de "race", d'origine nationale, de convictions religieuses ou de traditions culturelles. Dans ce cadre, le MRAP veut œuvrer à l'avènement d'une société internationale où la libre circulation des personnes serait autorisée, en droit et en fait. Sur le plan des principes qui éclairent son action à long terme, le MRAP ne peut donc pas être d'accord avec les mesures qui interdisent les migrations internationales; il constate d'ailleurs que celles-ci sont le plus souvent établies au profit des pays les plus riches sans aucun respect pour les populations des pays les plus pauvres.

Le MRAP n'ignore pas pour autant que le mieux (en paroles) est souvent l'ennemi du bien (sur le plan de l'action) et que ce ne serait pas une bonne façon de soutenir ceux qui sont les victimes de la situation internationale actuelle que de refuser de prendre en compte les réalités des sociétés contemporaines et des législations.

Dans un contexte de crise économique internationale, les législations de tous les pays tendent à réglementer étroitement ou même à interdire complètement les migrations. La France s'est dotée d'une législation qui n'est, dans l'ensemble, ni meilleure ni pire que les autres. Il n'est pas besoin d'en approuver la logique - qui n'est pas la nôtre - pour essayer d'en tirer tout ce qu'il est possible pour mieux défendre les droits des personnes; et ce n'est pas en approuver l'orientation que d'en combattre en priorité les aspects les plus immédiatement nuisibles. C'est

dans cette optique, qui n'est pas celle du "tout ou rien" que le MRAP considère qu'il faut, sans complexes, prendre position sur les Centres de rétention, les expulsions, les reconduites à la frontière et le droit au séjour.

La législation française - comme celle de tous les autres pays - réglemente l'entrée et le séjour des étrangers. Il en résulte automatiquement qu'un certain nombre de personnes se voient interdire soit l'entrée sur le territoire, à leur arrivée, soit la prolongation de leur séjour, si elles y sont déjà entrées.

La rétention administrative a été instituée pour éviter d'envoyer en prison les étrangers en situation irrégulière

Mis à part le cas de ceux qui sont interdits de séjour à titre de peine complémentaire, à la suite d'une condamnation, et qui peuvent donc être considérés comme des criminels ou des délinquants, la majorité de ceux à qui le séjour est refusé ne sont pas des délinquants et n'ont donc pas à être traités comme tels. C'est pour répondre à cette situation que la notion de "rétention administrative" a été discernée à côté de celle de "détention pénitentiaire".

La rétention administrative a pour but de permettre aux autorités civiles **d'empêcher que les personnes interdites de séjour ne s'échappent et aillent grossir les rangs de l'immigration clandestine, tout en évitant de les traiter comme des délinquants et de les envoyer en "détention" (prison).**

La rétention administrative a été instituée par l'art. 35 bis de l'Ordonnance du 2 novembre 1945, modifiée.

Elle autorise à retenir, pendant le temps strictement nécessaire à leur départ, les étrangers :

- qui ne sont pas autorisés à entrer sur le territoire français, mais qui ne peuvent pas immédiatement embarquer pour leur retour (il s'agit de personnes arrêtées au passage par la police maritime ou la police de l'air et des frontières),

- qui, constituant une menace pour l'ordre public, ont fait l'objet d'un arrêté d'expulsion du ministre de l'Intérieur,

- ou qui ont été condamnés à la reconduite à la frontière par un tribunal, que ce soit soit à titre de peine complémentaire (délinquants ou criminels) ou à titre de peine principale (séjour irrégulier).

Cette rétention ne peut excéder 7 jours au total. Pendant ce temps, l'intéressé peut demander l'assistance d'un médecin, d'un interprète et d'un avocat et il peut communiquer avec son Consulat ou une personne de son choix.

La législation d'après 1981 confie aux tribunaux la décision des reconduites à la frontière...

Avant 1981, les mesures d'expulsion pouvaient être décidées par les autorités administratives, sans aucun contrôle judiciaire ni possibilité d'appel. On était en pleine situation d'arbitraire, puisque c'était la même autorité qui décidait si un étranger était ou non en situation régulière et qui avait pouvoir ensuite de sanctionner sa propre décision.

Depuis la loi du 29 octobre 1981, seul un Tribunal, statuant dans des conditions normales, avec la possibilité pour l'intéressé de se faire assister par un avocat, peut décider de la reconduite à la frontière.

... Mais la pratique est loin de correspondre à l'esprit de la législation

Mais la loi du 10 juin 1983, après avoir autorisé que la reconduite à la frontière puisse être prononcée à titre de peine principale (c'est-à-dire sans amende ni peine de prison)

ajoute qu'elle peut être exécutoire immédiatement (c'est-à-dire que l'appel n'est pas suspensif). Dans ces conditions, le risque est sérieux qu'à l'arbitraire administratif, on tende à substituer une justice expéditive où le droit est mal garanti.

Depuis 1981 - et avant - la rétention administrative est pratiquée dans les ports maritimes, les aéroports et certaines préfectures administrant des zones de forte concentration de populations étrangères.

Les locaux utilisés n'ont pas été conçus pour un hébergement convenable et n'offrent pas les garanties prévues par la loi.

C'est pourquoi le gouvernement a conçu le projet de construire à proximité des lieux de transit international les plus fréquentés, une douzaine de Centres de rétention d'environ 12 chambres chacun, correctement équipés et offrant aux étrangers les facilités prévues par la loi. Toutefois, les centres de Paris et de Marseille seraient beaucoup plus importants.

Ceci représenterait, en cas d'utilisation normale, entre 160 et 200 "retenus" pendant une moyenne de 4 jours (maximum 7), soit un peu plus d'une quarantaine par jour en moyenne. Compte-tenu de l'importance du trafic international de passagers et de l'immigration clandestine actuelle, ce chiffre n'apparaît pas surestimé.

On peut regretter la construction des centres de rétention, mais nous ne pensons pas qu'il soit préférable d'envoyer les "irréguliers" en prison.

Dans l'état présent de nos informations, ces centres seraient installés à Paris, Marseille, Lille, Strasbourg, Lyon, Nice, Clermont-Ferrand et Toulouse.

La CIMADE a accepté le principe de participer à l'accompagnement social des Centres en vue de veiller à ce que les garanties prévues par la loi soient respectées, en procurant aux personnes retenues l'assistance d'une ONG dans laquelle ils puissent avoir confiance.

Le fonctionnement actuel des quelques centres qui sont ouverts prouve que les garanties accordées par la loi sont très loin d'être respectées : des demandeurs d'asile ont été placés dans des Centres de rétention, ce qui est illégal, des familles ne peuvent pas rencontrer leur parent retenu et même les avocats ont de grandes difficultés (horaires) pour voir leur client, etc...

Par ailleurs, on peut sérieusement craindre que dans l'avenir, les chiffres prévus soient dépassés et qu'un autre gouvernement puisse, par simple décision administrative et sans en référer au Parlement, augmenter à sa guise le nombre des "retenus". Une majorité parlementaire pourrait aussi modifier la limite actuelle de 7 jours de rétention et l'on risquerait ainsi de voir reconstitués en France de véritables "camps de rétention" qui ne seraient ni plus ni moins que des prisons spéciales pour parquer les étrangers jugés indésirables.

L'indispensable transparence

Tout en rappelant qu'il est sur le plan des principes opposé à une législation interdisant la libre circulation des personnes, le MRAP doit engager une action pour exiger, dans l'immédiat, que le gouvernement fasse **au moins respecter la loi**. Dans ce but, il faudrait obtenir que soit mise en place une réglementation fondée sur le principe de la **transparence** et permettant de vérifier que le fonctionnement des Centres de rétention, puisqu'il existent, ne donne lieu à aucun abus :

1°. Sur le plan local, en donnant aux associations agréées la possibilité d'inspecter sur place et d'être tenues au courant.

2°. Sur le plan national, en publiant un rapport annuel et public sur le nombre et l'état des Centres de rétention, les conditions de leur fonctionnement et de leur contrôle, comportant une statistique précise par nationalités, âges et sexes et par motif de refus de séjour, des personnes passées par les centres.

La question essentielle

La vraie question est de savoir si la législation actuelle est juste, si les personnes qui sont désignées par la loi comme pouvant être chassées du territoire doivent l'être ou non, si les conditions mises au séjour "régulier" ou au regroupement familial sont légitimes ou non. La question subsidiaire de savoir si les conditions de leur "rétention" sont correctes n'a lieu d'être posée que dans un second temps et seulement si l'on considère comme légitime de les reconduire à la frontière; plus exactement, elle ne devrait être posée que pour ceux-là seulement qu'il serait légitime d'y reconduire.

Dans l'état actuel des choses, il est beaucoup moins grave de voir construire des Centres de rétention où les étrangers retenus pourront recevoir des visites et disposer du téléphone que de voir reconduire à la frontière de nombreux immigrants (1).

Le MRAP considère que la législation et la réglementation sur le droit au séjour et au regroupement familial n'est pas satisfaisante (malgré les améliorations apportées en 1981 et 1984, qu'il ne s'agit pas de nier):

- notamment parce qu'elle refuse la prolongation du séjour des chômeurs résidents temporaires en fin de droits, quelles que soient la durée de leur séjour en France et leur situation de famille,
- et parce qu'elle rend pratiquement impossible le regroupement familial des immigrants dont les revenus sont peu élevés.

Ce sont ces dispositions qu'il faut critiquer et faire changer sans se laisser piéger par un faux débat sur les centres de rétention.

Le MRAP va donc engager une action énergique - et persévérante - pour une réforme de la législation sur le droit au séjour et le droit de vivre en famille en France. Agir autrement serait se tromper d'objectif.

(1) Il faut souligner une fois de plus la différence qu'il y a entre les **immigrants**, qui ont acquis des droits par leur contribution au développement de la société française et les **étrangers** dont il serait irréaliste de demander qu'ils puissent tous être admis à s'installer en France.

JUSTICE

Licenciement raciste

Chef d'entreprise à Roquefort sur Soulzon (Aveyron), Albert Alric prenait, en mars 1983, à l'encontre d'un de ses employés marocains, M. El Yacoubi, une mesure de licenciement considérée par le TGI de Millau comme raciste (jugement du 29 juin 1984).

Saisie en appel, la Cour de Montpellier a, par un arrêt en date du 3 décembre 1985, confirmé ce jugement, et attribué des dommages et intérêts au MRAP, partie civile. M. Alric a formé un pourvoi en Cassation.

Solidarité avec Nelson et Winnie Mandela combattants exemplaires de la liberté

"Interdiction d'habiter à Soweto..." C'est dans cette cité noire, près de Johannesburg, que Winnie Mandela avait élu domicile, parmi les siens, après l'incendie de la maison de Brandford, à 350km de là, où elle était condamnée au "bannissement". Etre "un banni", en Afrique du Sud, c'est vivre dans un total isolement, sans avoir le droit de rencontrer plus d'une personne à la fois, ni de se déplacer, ni de parler aux journalistes, lesquels ne doivent pas même écrire votre nom.

Depuis 1977, entre la prison et le bannissement, Winnie Mandela n'a connu, en tout et pour tout, que neuf mois de liberté totale. Son mari, Nelson Mandela, vient de passer son 23^e Noël en prison. En 27 ans de mariage, ils n'ont vécu que six mois ensemble. Mandela : un nom qui symbolise le courage, l'obstination, la combativité de tout un peuple en lutte, avec l'A.N.C., contre le crime d'apartheid.

Pour avoir refusé l'ordre raciste, pour avoir, début décembre, à Mamelodi, pris la parole devant plusieurs milliers de personnes lors de funérailles de treize victimes de la répression, Winnie Mandela s'est vue chassée de chez elle par la police; et comme elle était revenue le lendemain (22 décembre), elle a été conduite et retenue 24 heures dans un commissariat, avant d'être sommée de comparaître, le 22 janvier, devant un tribunal pour violation de la loi sur la "sécurité intérieure".

MOBILISATION LE 21 JANVIER.

Aussitôt connue la nouvelle, le MRAP appelait à une manifestation pour le 26 décembre, devant l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris. Il citait le message adressé au gouvernement français, par Winnie Mandela, à l'occasion du "Carrefour international des Droits de l'Homme", en mai dernier : **"Nous vous disons : rompez avec l'Afrique du Sud. Nous vous disons : ne rompez pas dans deux ans. Ne rompez pas dans un mois. Nous vous en supplions : rompez maintenant"**.

En dépit des congés et de la

"trêve" des fêtes, il fallait réagir. Cette manifestation n'était qu'une étape, comme le soulignait, devant les participants, Claude Gavaille, secrétaire nationale du MRAP. Un appel était lancé à un nouveau rassemblement, plus puissant, au même endroit, **le 21 janvier à 18h30, à la veille de la comparution de Winnie Mandela**, qui risque une lourde condamnation.

D'autant plus qu'elle a été arrêtée une seconde fois le 30 décembre, alors qu'elle revenait à Soweto, après avoir rendu visite à Nelson Mandela, à la prison de Pollsmoor, près du Cap. Son petit-fils, Zondwa, qui se trouvait avec elle en voiture, a été blessé à la tête au cours de l'opération.

La mobilisation du 21 janvier est donc importante pour affirmer la solidarité des Parisiens avec celle que le peuple d'Afrique du Sud appelle "Mamma Africa" - solidarité qui implique l'exigence de sanctions rigoureuses, seules capables de faire reculer les dirigeants de Prétoria et d'affaiblir leur pouvoir sanglant.

DANS TOUTE LA FRANCE...

Solidarité, sanctions : ce sont les thèmes des manifestations de rues qui ont eu lieu ces dernières semaines dans toute la France, s'ajoutant à celles citées dans notre précédent numéro, et dont nous avons été informés depuis. Signalons ainsi le défilé de Dunkerque (12 octobre) à l'appel notamment du MRAP, de la Ligue des Droits de l'Homme, de S.O.S. Racisme, de syndicats et d'autres associations,

qui s'est déroulé en présence de nombreux élus; celui de Brest (14 octobre), animé par un Collectif anti-apartheid local constitué avec la participation du MRAP : les 300 participants ont rebaptisé symboliquement la rue Dupleix, en lui donnant le nom de Nelson Mandela; ou encore le rassemblement de Lille (22 octobre) où la rue Thiers a été rebaptisée au nom de Benjamin Moloïsé. La veille, la réunion du Conseil municipal avait commencé par la lecture d'un poème du jeune homme pendu le 18 et une minute de silence à sa mémoire.

CARTES DE SOUTIEN

Le MRAP a édité des cartes postales où figurent les portraits de Nelson et Winnie Mandela. En les signant, vous pouvez manifester votre soutien à leur combat, qui est celui du peuple sud-africain.

Passez commande de ces cartes au MRAP, 89 rue Oberkampf, 75011 Paris. Tél. 48.06.88.00. Prix unitaire : 2F.

A Nîmes, place de l'Horloge, le MRAP a organisé deux rassemblements, le 21 septembre et le 1^{er} octobre, avec stand, panneaux, tracts, brochures, portrait de Nelson Mandela. De même à Nancy, place Pasteur (21 septembre) et sur le marché de Saint-Lô (27 octobre).

Le 11 novembre, à Paris, l'Association d'Entraide des Immigrés de l'Afrique Noire pour l'Europe rendait hommage à Benjamin Moloïsé, face à l'ambassade d'Afrique du Sud.

RUES DE LA SOLIDARITE.

Plusieurs municipalités ont marqué leur soutien au combat contre l'apartheid en donnant le nom de héros de ce combat à des lieux ou équipements publics.

Une Place Nelson Mandela a été inaugurée le 6 décembre à Sevrans par le maire, M. Bernard Vergnaud, en présence de Maïmouna Diallo, représentant l'A.N.C., à qui a été remis un diplôme faisant du plus ancien prisonnier politique du monde un citoyen d'honneur de la ville.

Diverses associations, dont le MRAP, avaient été invitées; M. François Asensi, député de la Seine-Saint Denis, a prononcé une allocution, appelant à des sanctions économiques sévères contre Prétoria. La cérémonie, suivie par plusieurs centaines de personnes, avait été précédée d'une partie artistique avec le groupe musical Bandeka Africa et des poèmes dits par Gilbert Massana.

A Alès, c'est un stade qui a été baptisé au nom de Nelson Mandela, le 7 décembre, tandis qu'avait lieu, le soir, un concert rock, ouvert aux groupes de la région.

Le Conseil municipal d'Entraygues (Ardèche) a décidé de créer un Espace Nelson Mandela; et le maire de Grande-Synthe (Nord) annonce l'inauguration d'une rue de même dénomination en mars prochain.

Lors de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques d'Afrique du Sud, en octobre, les militants du MRAP de Reims se sont rendus au Val-de-Murigny, où existent des rues Nelson Mandela et Albert Luthuli (dirigeant de l'A.N.C., qui fut le premier prix Nobel sud-africain, en 1961) ainsi qu'une allée Soweto; ils ont informé les habitants de la signification de ces noms et de la situation actuelle en Afrique du Sud. Un texte de Nelson Mandela a été affiché.

Cette forme d'action, même lorsqu'elle se situe au plan symbolique n'est pas du goût de tout le monde : la municipalité du Perreux (Val-de-Marne) menace de sévir contre le comité local du MRAP s'il ne retire pas les affichettes "Rue Nelson Mandela", qu'il a apposées sur du "mobilier urbain".

INFORMER, C'EST AGIR.

Difficile d'énumérer sans en oublier les débats, expositions, projections de films qui se multiplient un peu partout à l'initiative

du MRAP, pour faire mieux connaître la situation en Afrique du Sud, appeler au boycott des produits sud-africains, réclamer des sanctions efficaces.

Dulcie September, représentante de l'A.N.C. en France, et ses collaborateurs, sont souvent mis à contribution.

A Vitrolles (Bouches-du-Rhône), le MRAP, soutenu par la municipalité, a organisé une "Quinzaine contre l'apartheid" (18-30 novembre) dont le point de départ était un concours de dessins, de poèmes et de dissertations dans les établissements scolaires, mais ouvert aussi aux adultes. Une magnifique exposition des œuvres réalisées a été présentée dans la grande salle du Centre culturel et les prix ont été remis par le maire, M. Anglade, le 26 novembre. Le même soir, après la projection du film "Voix du purgatoire", un débat animé par le président de notre comité local, J.M. Poncet, avait lieu, en présence de 200 participants, avec Dulcie September, Jacob Katuamba, représentant de la SWAPO, et Albert Lévy, secrétaire général du MRAP.

A Pau avait été présentée (26 septembre - 3 octobre) une exposition sur "L'enfant et l'apartheid" en deux lieux successifs de la ville, circulant ensuite dans les groupes scolaires. Dans ce cadre, une conférence de presse eut lieu avec Maïmouna Diallo, déléguée de

l'A.N.C., puis un débat, avec projection du film "Des générations de résistants".

Dulcie September était, à Pantin le 31 août, à Saint-Etienne le 25 septembre, à Nîmes le 5 octobre, (où elle a participé à trois débats avec des lycéens l'après-midi, avant la soirée au Centre Pablo Neruda), à Alès le 6 octobre, à Lille le 8 octobre.

A la journée de fête organisée par la Fédération du MRAP de Charente (16 novembre), celle-ci avait choisi de privilégier le thème de la Namibie, en invitant Jacob Katuamba, représentant de la SWAPO en France. Ce fut l'occasion d'une information approfondie, non seulement pour le public rassemblé, les personnalités réunies au vin d'honneur (dont le député-maire d'Angoulême, M. Boucheron), mais aussi dans la presse.

A Villeneuve-sur-Lot, la venue de Dulcie September (3 décembre), accueillie par Roger Bismuth, président régional du MRAP d'Aquitaine, a été marquée par une exposition au théâtre, puis un débat où fut posé, dans cette région où fleurit le rugby, la question cruciale de l'apartheid et du sport. Pendant toute une semaine, des animations ont eu lieu dans une dizaine de lycées et collèges du département, avec projection du film "Voix du purgatoire".

INITIATIVES MULTIPLES A RENNES

Le Comité du MRAP de Rennes nous signale qu'il est à l'origine d'un Collectif contre l'apartheid, regroupant plus de 20 associations, syndicats, partis, et sous l'égide duquel de nombreuses initiatives ont été prises :

- intervention auprès du Conseil municipal pour que la ville donne à une rue le nom d'une victime de l'apartheid et s'engage à cesser tout achat de produits sud-africains pour les cantines scolaires;
- intervention auprès d'associations de consommateurs et animation devant des grandes surfaces pour le boycott des produits

sud-africains;

- journée d'action le 10 octobre, avec la venue d'un représentant de l'A.N.C. (Nestor Bidadanour), comportant : réception à l'Hôtel de Ville, manifestation place de la Mairie et baptême symbolique de rues (400 participants), conférence-débat (200 participants);
- nouveau rassemblement, place de la Mairie, le 18 octobre, pour protester contre la pendaison de Benjamin Moloïse (400 participants).

La presse a donné un large écho à l'ensemble de cette action, ainsi qu'à la marche des lycéens du 19 octobre au matin.

POUR EN FINIR : PAIX ET JUSTICE AU PROCHE-ORIENT

Fin décembre, des actes de terrorisme ont endeuillé deux capitales européennes. Le MRAP a immédiatement réagi dans un communiqué en date du 28 décembre :

Le MRAP dénonce comme particulièrement ignobles et inacceptables les actes de terrorisme qui ont eu lieu sur les aéroports de Rome et de Vienne contre des voyageurs de la Compagnie israélienne El Al.

Le MRAP constate que ces actes ont été commis dans des pays qui essaient d'aboutir à une reconnaissance de l'O.L.P.; que l'ambassadeur d'Israël en France et le porte-parole du gouvernement israélien ont accusé l'O.L.P. avant tout début de preuves et préparent déjà l'opinion à l'idée de représailles.

Le MRAP tient à rappeler que seule est possible une solution négociée, reconnaissant les droits du peuple palestinien (donc de son légitime représentant, l'O.L.P., avec qui il faudra bien négocier) et l'existence de l'Etat d'Israël.

De tels actes sont le résultat de l'absence de négociations véritables. Rappelons que les massacres

de Sabra et Chatila, que le raid sur le quartier général de l'O.L.P. en Tunisie, exemple de terrorisme d'Etat, ne peuvent présenter Israël comme seule victime. C'est l'engrenage du terrorisme et sa justification.

La solution, conformément aux propositions de l'O.N.U., consiste dans une négociation véritable respectant les droits de chaque peuple à vivre dans des frontières sûres et reconnues, dans leur intérêt commun.

Carnet

NOS DEUILS

Nous avons appris avec émotion le décès, à 90 ans, de **Gilbert GRATIANT**, le poète et fabuliste martiniquais, dont l'oeuvre a tant contribué à la promotion de la littérature créole. Agrégé d'anglais, professeur dans plusieurs lycées parisiens, il fut parmi les fondateurs et les premiers militants du MRAP. **Droit et Liberté** s'honore d'avoir publié plusieurs de ses articles, d'une grande élévation de pensée. Nombre d'amis et d'admirateurs se sont retrouvés à ses obsèques, le 21 novembre. Albert Lévy représentait le MRAP.

et le talent, était membre du MRAP. Il avait participé plusieurs fois à nos galas et s'était associé à bien de nos campagnes. Nous exprimons à son épouse, à tous ses proches nos sincères condoléances.

Nous avons appris le décès de **René GEORGES-ETIENNE**, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme. Que sa famille, ses amis, les dirigeants et les militants de la Ligue trouvent ici l'expression de notre tristesse et de notre amitié.

Notre ami **Georges SANCHEZ**, animateur du comité du MRAP de Paris-13ème, membre du Bureau National, a eu la douleur de perdre sa mère. Nous voulons lui dire, ainsi qu'à toute sa famille, notre profonde et fraternelle sympathie.

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 PARIS
Téléphone : 48.06.88.00
CCP 9 239-81 Paris

Directeur de la publication

René Mazenod

Maquette

Véronique Mortaigne

Secrétariat de rédaction

Monique Khellaf

Comité de rédaction

Bertrand Bary, Gérard Coulon,
Claude Gavaille, René Mazenod

Abonnement d'un an : 80 F

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimerie de Montligeon (61)

Militante ardente de notre Mouvement, dont elle était membre du Bureau National, **Jacqueline MARCHAND** n'est plus. Elle participait activement à la direction de l'Union Rationaliste, était directrice des "Cahiers Rationalistes", où elle avait publié de nombreux articles. Elle était l'auteur d'un livre: "Les légendes juives et chrétiennes". Agrégré de Lettres, ancien professeur au Lycée Fénelon, elle avait souvent collaboré à **Droit et Liberté**. Albert Lévy représentait le MRAP à ses obsèques.

Jean-Roger CAUSSINON, poète, chanteur et acteur, dont tous ceux qui l'ont connu, ont évoqué la noblesse d'âme, l'esprit de liberté

NAISSANCES

Nos amis M. et Mme **GRYKA-STEN**, de Champigny-sur-Marne, nous ont annoncé la naissance de leur petite-fille **Natacha**. Nous leur adressons ici, de même qu'aux heureux parents, M. et Mme Jean-Pierre Dorizon, nos félicitations et nos vœux les plus chaleureux.

Vœux et félicitations non moins cordiaux à l'occasion de la naissance de **Baptiste**, fils de notre ami Jean-Pierre **GIOVENCO**.